



CC Morvan Sommets et Grands Lacs (Siren : 200067890)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Château-Chinon (Ville)
Arrondissement	Château-Chinon(Ville)
Département	Nièvre
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Sébastien HALLIEZ

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Place François Mitterrand
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	58120 CHATEAU-CHINON-VILLE
Téléphone	03 86 79 43 99
Fax	03 86 79 48 94
Courriel	contact@ccmorvan.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 193
Densité moyenne	13,56

Périmètre

Nombre total de communes membres : 34

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
58	Alligny-en-Morvan (215800038)	620
58	Arleuf (215800103)	761
58	Bazoches (215800236)	179
58	Blismes (215800343)	182
58	Brassy (215800376)	651
58	Chaloux (215800491)	88
58	Château-Chinon (Campagne) (215800632)	565
58	Château-Chinon (Ville) (215800624)	2 397
58	Châtin (215800665)	91
58	Chaumard (215800681)	211
58	Corancy (215800822)	321
58	Dommartin (215800996)	176
58	Dun-les-Places (215801069)	353
58	Empury (215801085)	81
58	Fâchin (215801119)	112
58	Gien-sur-Cure (215801259)	96
58	Glux-en-Glenne (215801283)	94
58	Gouloux (215801291)	185
58	Lavault-de-Frétoy (215801416)	63
58	Lormes (215801457)	1 320
58	Marigny-l'Église (215801572)	304
58	Montigny-en-Morvan (215801770)	305
58	Montsauche-les-Settons (215801804)	534
58	Moux-en-Morvan (215801853)	549
58	Onlay (215801994)	153
58	Ouroux-en-Morvan (215802059)	640
58	Planchez (215802109)	304
58	Saint-Agnan (215802265)	145
58	Saint-André-en-Morvan (215802299)	317
58	Saint-Brisson (215802356)	269
58	Saint-Hilaire-en-Morvan (215802448)	224
58	Saint-Léger-de-Fougeret (215802497)	390
58	Saint-Martin-du-Puy (215802554)	276
58	Saint-Péreuse (215802620)	237

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - - <i>Etude de la collecte sélective et valorisation des déchets par la création de déchetteries sur des sites à déterminer par le Conseil communautaire.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales - <i>Etude de la collecte sélective et valorisation des déchets par la création de déchetteries sur des sites à déterminer par le Conseil communautaire. - Etudes et travaux de réhabilitation des décharges</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>soutien aux actions et au fonctionnement du centre social dans le cadre d'un programme annuel ; développement et soutien au fonctionnement des services de proximité pour les familles et les personnes âgées dont la gestion relève de l'hôpital rural ou du centre social ; aide à l'installation des médecins et dentistes dont les conditions seront à négocier avec les intéressés. étude, aménagement et gestion de maisons médicales ou de santé à vocation cantonale</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>transport scolaire dans le cadre d'une convention avec le conseil général de la Nièvre ; soutien aux actions socio-éducatives menées par le collège en liaison avec la politique jeunesse du territoire. Sont d'intérêt communautaire l'aide aux élèves en difficulté et les actions socio-éducatives entre midi et quatorze heures ; soutien aux actions éducatives du bassin pédagogique ou tout autre acteur à condition qu'elles concernent toutes les écoles primaires du canton.</i>
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>mise en place de l'école d'enseignement artistique, soutien aux activités visant à développer l'offre culturelle d'intérêt communautaire</i>
- Activités sportives <i>politique communautaire de développement culturel et sportif (construction d'équipements et leur gestion, actions...)</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Constitution de réserves foncières <i>cette compétence s'exercera en complémentarité avec le Syndicat Mixte du Parc Régional du Morvan. - Etudes, aménagements et gestion de sites naturels et patrimoniaux dont la notoriété reconnue dépasse le cadre communal. Le choix sera fait par la communauté de communes en accord avec la commune à raison d'un site maximum par commune et par année. Les autres projets seront à la charge de la commune.</i>
- Transport scolaire
- Organisation des transports non urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- *Programme de développement touristique et agro-touristique : sont exclus de cette compétence les hébergements de loisirs : gîtes, chambres d'hôtes, campings, habitations légères de loisirs.* - La communauté de communes délègue la fonction d'office de tourisme à une structure unique par le biais d'une convention renouvelable. Cette structure assure les fonctions d'accueil, promotion et information touristique et la coordination des acteurs touristiques. L'organisation de manifestations et de fêtes pourra être menée par l'office de tourisme à la demande des communes. - Etudes, aménagements et gestion de points d'observation, reconnus d'intérêt communautaire par le conseil communautaire afin de créer une route des points de vues. Il s'agit de points dont la localisation permet de valoriser le territoire et/ou dont la localisation invite les gens à s'arrêter dans les villages ou hameaux. Ces points de vues sont énumérés dans la liste actuelle mais non exhaustive suivante : - Dommartin : la parcelle cadastrée section B n°211 (9 ares 80)- Châtin : la croix des chasseurs (voir plan joint)- La communauté de communes prend en charge l'aménagement, l'entretien et la réalisation de la signalisation des chemins de randonnées d'intérêt communautaire dont la liste est annexée aux statuts.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

observation des besoins en logement et études s'y rapportant ; création ou acquisition et réhabilitation de tout logement à condition qu'il soit intégré dans une opération immobilière à vocation économique ; mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble des communes membres de la communauté.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Acquisition en commun de matériel

- NTIC (Internet, câble...)

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
58	SM "Nièvre Numérique" (200002400)	SM ouvert	165 492
58	SI d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN) (255801185)	SM ouvert	222 728
58	PETR Nivernais Morvan (200051548)	SM ouvert	61 709

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)